



Rapport d'activité pour l'année 2024 de la Commission Tunisienne des Analyses Financières

Mot du Président

de la Commission Tunisienne des Analyses Financières

L'année 2024 a été marquée, sur le plan international, par une intensification des risques liés à la criminalité financière dans un contexte géopolitique instable, de recrudescence des flux migratoires et de montée en puissance des technologies numériques, notamment les cryptoactifs. Ces dynamiques ont renforcé les vulnérabilités des systèmes financiers et accru les défis pour les cellules de renseignement financier (CRF) à travers le monde. Dans ce cadre, la coopération internationale, l'adaptation continue des dispositifs nationaux et l'analyse stratégique des tendances émergentes sont devenues des leviers essentiels pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT).

Dans ce contexte, la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) a poursuivi, tout au long de l'année 2024, son engagement au soutien des efforts nationaux de lutte contre la criminalité financière. À travers les investigations parallèles adressées aux autorités chargées de l'application de la loi et aux autorités judiciaires, la CTAF a répondu à 867 demandes de coopération nationale, contre 571 en 2023, enregistrant ainsi une hausse de 53 %.

Sur le plan opérationnel, la CTAF a reçu 1 236 Déclarations de Soupçon (DS) de la part des assujettis, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2023. Parmi celles-ci, 452 déclarations ont été traitées. Dans la continuité des tendances observées en 2023, les dossiers liés au trafic de migrants ont représenté plus de 61 % des cas traités, suivis par ceux concernant les paris sportifs (15 %) et le détournement de fonds (6 %). Les mandats internationaux se sont imposés comme un instrument de transfert privilégié dans plusieurs dossiers, notamment ceux liés à la traite des personnes, aux côtés des virements nationaux et internationaux, ainsi que des transactions en espèces. Une sélection des principales typologies analysées dans ce rapport met en lumière les modes opératoires fréquemment utilisés par les réseaux criminels.

Sur le plan international, la CTAF a maintenu une coopération active avec ses homologues étrangers, émettant 91 requêtes et recevant 36 demandes dans le cadre de la collaboration en matière de renseignement financier.

Parallèlement à ses activités opérationnelles, la CTAF a mené à bien deux études stratégiques portant sur des thématiques émergentes, identifiées à partir des dossiers traités et de l'évolution du contexte national. La première étude a porté sur la traite des personnes, tandis que la seconde a analysé l'usage des cryptoactifs en Tunisie. Les conclusions de ces études ont été transmises aux parties prenantes concernées afin de nourrir les politiques publiques et renforcer les dispositifs de contrôle.

La CTAF a également continué à accompagner les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures découlant du plan d'action issu de la mise à jour 2022 de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR). L'année 2024 a été marquée par le lancement d'une nouvelle mise à jour de cette évaluation, couvrant des domaines déjà traités tels que les personnes morales, les flux en espèces, et la traite des personnes, mais également une première évaluation des Établissements de Paiement, récemment entrés en activité, ainsi qu'une analyse des risques liés aux revenus issus du trafic de drogue.

Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, l'un des principaux crimes sous-jacents identifiés ces deux dernières années, la CTAF a organisé, en partenariat avec l'Agence Allemande de Coopération (GIZ) et le programme Finance Against Slavery and Trafficking (FAST), une session de formation à destination des assujettis du secteur bancaire et de l'Office National des Postes. Cette formation visait à renforcer leurs capacités de détection des signaux d'alerte associés aux cas de traite et de trafic de personnes.

Enfin, à la veille de l'évaluation mutuelle du dispositif national par le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), prévue pour débiter en août 2025, la CTAF, en coordination avec les acteurs concernés, s'est pleinement mobilisée afin d'assurer une préparation rigoureuse et de garantir une conformité totale aux standards internationaux en matière de LBA/FT.

Fethi Zouhair Nouri

Président

de la Commission Tunisienne des Analyses Financières

Liste des acronymes et abréviations

CTAF : Commission Tunisienne des Analyses Financières

EPNFD ou DNFBPs: les Entreprises et professions non financières désignées

DI : Demande d'informations

DS: Déclaration de Soupçon

ENR ou NRA: Évaluation Nationale des Risques ou National Risk Assessment

CRF ou FIU : Financial Intelligence Unit – Cellule de renseignement financier

GAFI (ou FATF) : Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux – Financial Action Task Force

GAFIMOAN ou MENAFATF: Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux de la zone MOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) ou MENAFATF (Middle East & North Africa Financial Action Task Force)

IAT : Intermédiaires Agréées Tunisiens

ICRG: International Cooperation Review Group ou Groupe d'Examen de la Coopération Internationale

IS : Information de soupçon.

LBA/FT : Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du terrorisme

SAR : Suspicious Activity Report (*Déclaration d'activités suspectes*)

STR : Suspicious Transaction Report (*Déclaration sur les transactions suspectes*)

TAR : Terrorist Activity Report (*Déclaration sur d'activités terroristes*)

TFR : Terrorism Financing Report (*Déclaration sur le financement de terrorisme*)

TFS : Targeted Financial Sanctions ou les sanctions financières ciblées

VA : Virtuel Assets,

VASP : Virtuel Assets Service Providers, Prestataires de services liés aux actifs virtuels.

ONUDDC OU UNODC: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Table des matières

Chapitre I. Activité Déclarative	1
1. Évolution de l'activité déclarative.....	2
2. Ventilation des DS reçues	3
2.1 Entités déclarantes	3
2.2 Répartition des DS reçues entre personnes physiques et morales	4
2.3 Répartition des DS reçues selon le type de déclaration.....	5
Chapitre II. Activité de la Cellule Opérationnelle	6
I. Traitement des déclarations de Soupçon.....	7
1. Évolution annuelle du nombre de DS traitées	7
2. Ventilation en fonction du sort réservé aux déclarations de soupçon	8
3. Ventilation en fonction du nombre des personnes physiques et morales suspectes ou intervenants dans les DS traitées	9
II. Coopération nationale.....	9
1. Demandes reçues.....	9
1.1 Évolution annuelle.....	9
Figure 6 : Ventilation des demandes reçue.....	9
1.2 Ventilation des demandes reçues par organisme émetteur	10
2. Demandes traitées	11
3. Investigations parallèles	11
III. Coopération internationale.....	12
1. Évolution Annuelle	12
2. Principaux pays partenaires.....	13
IV. Échanges avec assujettis et autorités	14
1. Évolution Annuelle	14
3. Demandes d'information à destination des assujettis	14
4. Demandes d'information à destination des autorités	15
V. Signalements émis.....	16
Chapitre III. Crime, Instrument et Typologie	17
I. Crimes et Instruments identifiés	18
1. Crimes sous-jacents et Infractions détectés.....	18
2. Instruments identifiés	19
II. Typologies.....	20
Typologie n°1 : Pyramide de Ponzi mise en place par un intermédiaire en bourse	20
Typologie n° 2 : Financement du terrorisme et contrebande	22
Typologie n°3 : Ouverture de comptes de passage et transfert de flux financiers non justifiés ..	23
Typologie n°4 : Paris sportifs illégaux sur plateformes étrangères.....	25
Typologie n°5 : Piratage et d'hameçonnage sur réseaux sociaux, « Cyberfraude »	26
Typologie n°6 : Activité dans le domaine du transport de personnes hors du cadre réglementaire par un réseau d'entreprises impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent et de fraude fiscale transfrontalières	27
Typologie n°7 : Client occasionnel, mandats internationaux et migration clandestine	28
Chapitre IV. Rapports d'Analyse Stratégique et Évaluation Nationale des Risques	30

I. Rapports d'analyse stratégique.....	31
II. Suivi de l'exécution du plan d'action issu de la mise à jour de l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent.....	32
Chapitre V. Activités avec les Instances Internationales, Formation et Action de Sensibilisation	33
I. Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)	34
1. Participation aux Plénières	34
2. Deuxième Round d'Évaluation Mutuelle.....	35
II. Groupe Conjoint de l'Afrique et Moyen-Orient.....	35
III. Formations et Actions de Sensibilisation.....	36
1. Formations reçues	36
2. Actions de sensibilisation.....	36
2.1 Table ronde sur le trafic de migrants et l'esclavage moderne	36
2.2 Action de sensibilisation sur le processus de l'évaluation mutuelle	36
2.3 Opération « blanche ».....	36

Liste des Figures

Figure 1 : Évolution annuelle de l'activité déclarative	2
Figure 2 : Ventilation de la proportion des personnes morales et physiques pour la période 2022-2024.....	5
Figure 3 : Répartition des DS selon le type de déclaration	5
Figure 4 : Traitement des déclarations de soupçon	7
Figure 5 : Ventilation annuelle entre classement et dissémination pour la période 2022-2024.	8
Figure 6 : Ventilation des demandes reçue	9
Figure 7 : Évolution annuelle des demandes de coopération nationale traitées.....	11
Figure 8 : Évolution des indicateurs relatifs aux investigations parallèles	11
Figure 9 : Évolution annuelle des requêtes reçues et envoyées	12
Figure 10 : Évolution annuelle des demandes d'information émises par la CTAF	14
Figure 11 : Ventilation des demandes d'information à destination des autorités	15
Figure 12 : Principales infractions identifiées.....	18
Figure 13 : Taux d'utilisation des instruments dans les dossiers transmis	19

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Ventilation des DS reçues en fonction de l'entité déclarante.....	3
Tableau 2 : Répartition entre personnes physiques et morales suspectes et intervenantes au niveau des DS reçues.....	4
Tableau 3 : Ventilation en fonction du sort réservé aux déclarations de soupçon	8
Tableau 4 : Répartition entre personnes physiques et morales au niveau des DS traitées	9
Tableau 5 : Ventilation des demandes reçues par organisme émetteur.....	10
Tableau 6 : Nombre de Demandes d'informations à destination des assujettis	14
Tableau 7 : Évaluateur travaillant dans le cadre du deuxième round de l'évaluation mutuelle.....	35
Tableau 8 : Réviseurs travaillant sur les rapports de suivi	35
Tableau 9 : Formations reçues	36

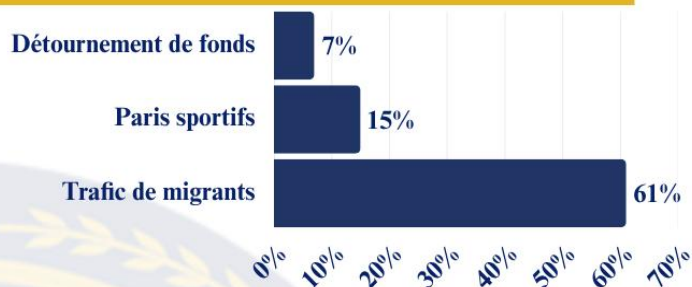
FAITS SAILLANTS DE 2024

Lutter contre la criminalité financière...pour une économie plus saine et plus inclusive

ACTIVITE DECLARATIVE 2024



PRINCIPALES INFRACTIONS SOUS-JACENTES



COOPERATION

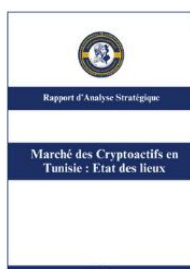


SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION ISSU DE LA MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES DE BLANCHIMENT D'ARGENT

En 2024, la CTAF a assuré le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la dernière mise à jour des risques de blanchiment d'argent communiqué aux parties prenantes en septembre 2022. Les modifications ayant touché certaines recommandations du GAFI, l'entrée en activité de nouveaux établissements financiers, les résultats de l'analyse stratégique des dossiers de transmis pour soupçons de blanchiment d'argent au Procureur de la République de même que la disponibilité de méthodologies d'évaluation appropriées ont été autant de facteurs ayant motivé le lancement d'une nouvelle évaluation des risques en question. Celle-ci devra toucher les établissements de paiement (première évaluation), le trafic de drogue (première évaluation), les personnes morales (mise à jour) et la traite des personnes (mise à jour). Par ailleurs, une mise à jour relative aux risques de financement du terrorisme touchant les associations est lancée, en association avec la CNLCT, et en réponse aux modifications touchant la recommandation N°8 du GAFI notamment, utilisant la nouvelle méthodologie d'évaluation de ces risques développée par la Banque Mondiale.

PROJETS & ETUDES

Rapport stratégique portant sur le marché des cryptoactifs en Tunisie



Cette étude intitulée « Marché des Cryptoactifs en Tunisie : État des lieux » s'appuie sur les données issues des déclarations de soupçon reçues par la CTAF au titre d'opérations suspectes impliquant un recours aux cryptoactifs. Elle présente également les résultats préliminaires de l'analyse de l'output de la plateforme Cyberblock dans le but de mieux appréhender le fonctionnement du marché des cryptoactifs en Tunisie. Les résultats de ce rapport ont été partagés avec les parties prenantes en relation avec cette question.

Rapport stratégique portant sur le financement du trafic de migrants



Cette étude intitulée « Renseignement Financier dans le cadre de la lutte contre le financement du trafic de migrants : Principaux Signaux d'Alerte en relation avec les mandats internationaux » L'analyse des fonds reçus par des individus originaires d'Afrique subsaharienne à travers les organismes de délivrance de fonds. Au terme de cette étude, il a été possible de dresser le profil des suspects en relation avec le trafic des migrants et établir des indicateurs d'alerte afin de faciliter la détection et l'identification d'éventuels cas en lien avec ce crime sous-jacent. Les résultats de cette étude stratégique ont été partagés avec les assujettis du secteur bancaire et financier.

Chapitre I

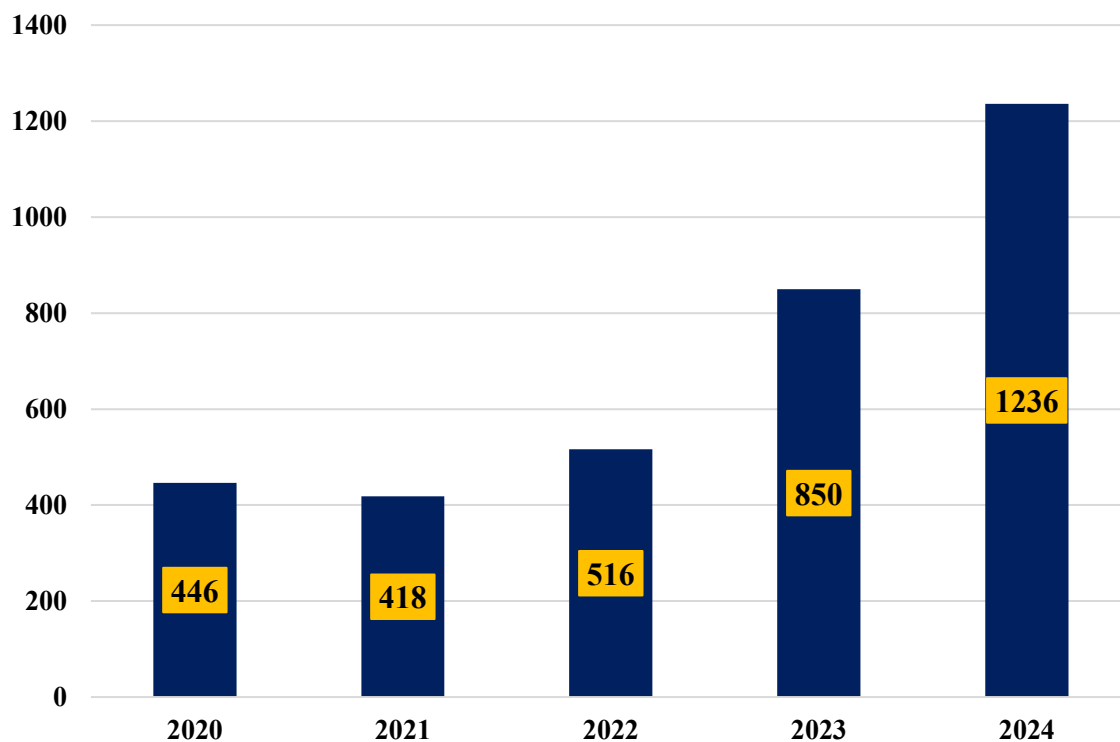
Activité Déclarative

1. Évolution de l'activité déclarative

Par activité déclarative, il est entendu la réception par la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) des déclarations de soupçon (DS) émanant des assujettis désignés par l'article 107 de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-9 du 23 janvier 2019, ainsi que les signalements effectués par les autorités de supervision et de contrôle conformément à l'article 115 de la même loi.

Le nombre de DS reçues en 2024 s'est établi à 1236 contre 850 en 2023, soit une hausse de 45%. Cette évolution est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 1 : Évolution annuelle de l'activité déclarative



Cette tendance haussière, constatée depuis 2022, s'explique par la digitalisation du processus de déclaration en 2021, avec le déploiement de la plateforme GoAML, ainsi que la réception, depuis 2023, d'un nombre important de déclarations de soupçon ayant pour motif des soupçons de trafic de migrants.

2. Ventilation des DS reçues

2.1 Entités déclarantes

L'évolution du nombre des DS reçues par la CTAF¹ par catégorie d'entité déclarante, au cours des trois dernières années est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Ventilation des DS reçues en fonction de l'entité déclarante

Entités déclarantes	2022	2023	2024
Secteur financier	511	845	1230
Banques et Office National des Postes	477	793	1041
Établissements de Leasing	13	23	34
Compagnies d'assurance	10	15	14
Intermédiaires en Bourse et société de gestion de portefeuille	5	9	14
Institutions de Microfinance	4	1	2
Établissements de Paiement	2	4	119
Bureaux de change	0	0	6
Entreprises et Professions Non-Financières Désignées (EPNFD)	2	1	3
Avocats	1	1	0
Experts Comptables	1	0	3
Autorité de Supervision²	3	4	3
Total	516	850	1236

Similairement aux années précédentes, l'essentiel de l'effort déclaratif repose sur les établissements bancaires et l'Office National de la Poste (ONP), qui représentent 84,23 % du total des déclarations de soupçon (DS) reçues.

Il convient toutefois de souligner l'augmentation significative du nombre de déclarations de soupçon (DS) émanant des établissements de paiement, qui ont totalisé 119 déclarations en 2024, soit 9,6 % des DS reçues, contre seulement 4 en 2023, représentant 0,5 % du total. Cette hausse s'explique principalement par l'exposition croissante de ces institutions aux risques liés au trafic de migrants, en raison des produits qu'elles proposent, notamment la délivrance de fonds (mandats internationaux).

L'activité déclarative des établissements de leasing et des intermédiaires en Bourse a également connu une progression notable en 2024, passant respectivement de 23 à 34 DS et de 9 à 14 DS.

¹ Depuis mars 2021, la CTAF reçoit sous forme digitale, l'ensemble des déclarations de soupçon via GoAML.

² Les signalements effectués par les autorités de supervision et de contrôle conformément à l'article 115 de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-9 du 23 janvier 2019, sont comptabilisés et traités par la CTAF comme étant des déclarations de soupçons.

Conformément à la tendance observée ces dernières années, l'activité déclarative des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) demeure très faible, avec seulement trois (3) déclarations émanant exclusivement d'experts-comptables en 2024, contre une (1) seule en 2023.

Ce constat est d'autant plus surprenant que, d'une part, la présence des EPNFD en tant qu'intervenants ou facilitateurs ("gatekeepers") dans les dossiers traités par la CTAF est récurrente (notamment dans le cadre de montage financier, création de sociétés, contrat, etc), et que, d'autre part, plusieurs actions de sensibilisation et de formation en matière de LBA/FT/FP ont été organisées ces dernières années par la CTAF, les autorités publiques ou encore des bailleurs de fonds internationaux à destination de cette catégorie d'assujettis.

Recommandations

Les niveaux de l'activité déclarative de l'année 2024 appellent les autorités administratives de contrôle et de tutelle de l'ensemble des assujettis à déployer des efforts supplémentaires pour sensibiliser et contrôler l'effectivité de la mise en œuvre des obligations de LBA/FT/FP prévues dans la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-9 du 23 janvier 2019.

2.2 Répartition des DS reçues entre personnes physiques et morales

La répartition en nombre des personnes, objet de DS reçues durant la période 2022-2024, est reportée dans le tableau ci-dessous :

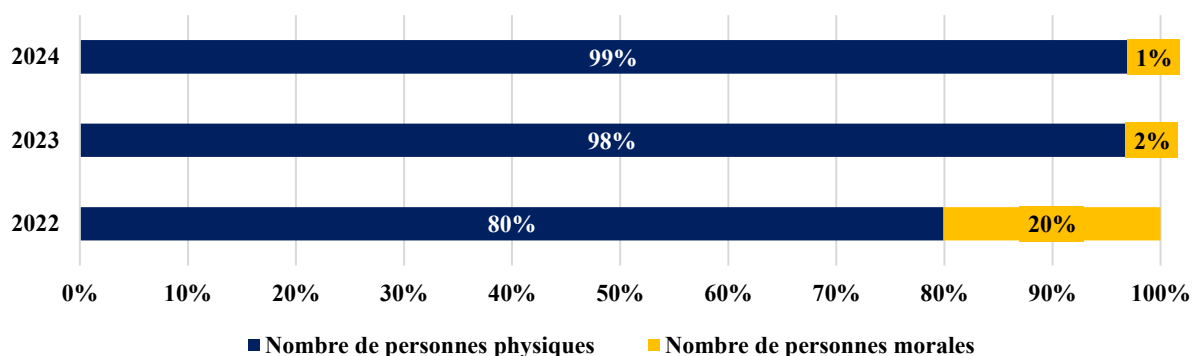
Tableau 2 : Répartition entre personnes physiques et morales suspectes et intervenantes au niveau des DS reçues

	2022		2023		2024	
	En nombre	%	En nombre	%	En nombre	%
Nombre de Personnes physiques	857	79,9%	10 653	98,4%	14 315	98,7%
Nombre de Personnes morales	216	20,1%	177	1,6%	191	1,3%
Total	1073	100%	10830	100%	14506	100%

En termes quantitatifs, on observe une poursuite de la hausse du nombre de personnes physiques et morales suspectes ou intervenants dans les déclarations de soupçon, avec un total de 14 506 personnes en 2024, contre 10 830 en 2023, soit une augmentation de 33,9 % du nombre de personnes suspectes ou intervenants dans les DS, et ce avec une prédominance des personnes physiques.

Graphiquement, cette ventilation se présente comme suit :

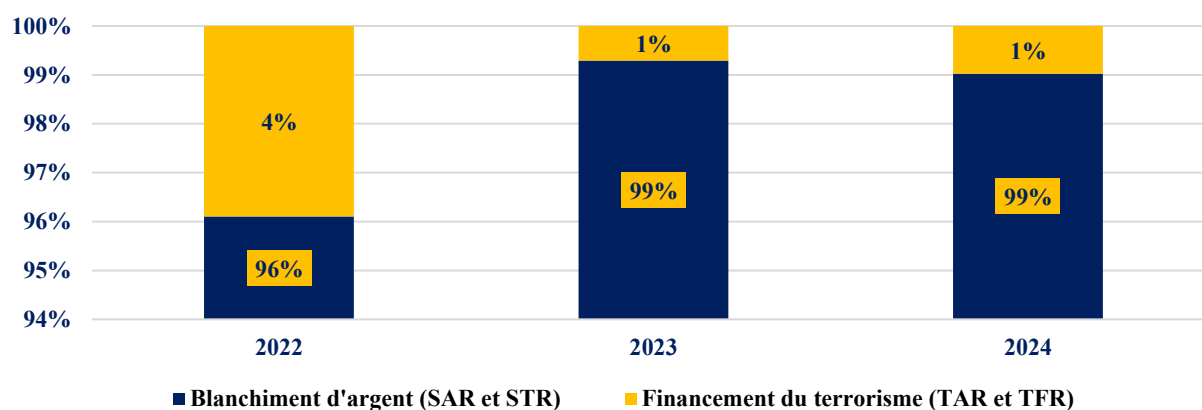
Figure 2 : Ventilation de la proportion des personnes morales et physiques pour la période 2022-2024



2.3 Répartition des DS reçues selon le type de déclaration

La majorité des DS reçues en 2024, soit 99 %, relèvent des types « déclaration d'activités suspectes » (Suspicious Activity Report – SAR) et « déclaration de transactions suspectes » (Suspicious Transaction Report – STR), utilisés lorsque le déclarant soupçonne un risque de blanchiment d'argent. En comparaison, seuls 1 % des DS portent sur des soupçons de financement du terrorisme, à travers les types « déclaration d'activités terroristes » (Terrorism Activity Report – TAR) et « déclaration de financement du terrorisme » (Terrorism Financing Report – TFR). Cette répartition concorde avec la tendance baissière de l'activité terroriste observée sur le terrain ces dernières années.

Figure 3 : Répartition des DS selon le type de déclaration



FOCUS : LES TYPES DE DS

La plateforme GoAML présente les types de déclaration suivants :

- i* Déclaration sur les activités suspectes - Suspicious Activity Report (SAR)
- ii* Déclaration sur les transactions suspectes - Suspicious Transaction Report (STR)
- iii* Déclaration sur des activités terroristes - Terrorism Activity Report (TAR)
- iv* Déclaration sur le financement de terrorisme - Terrorism Financing Report (TFR)

Chapitre II

Activité de la Cellule Opérationnelle

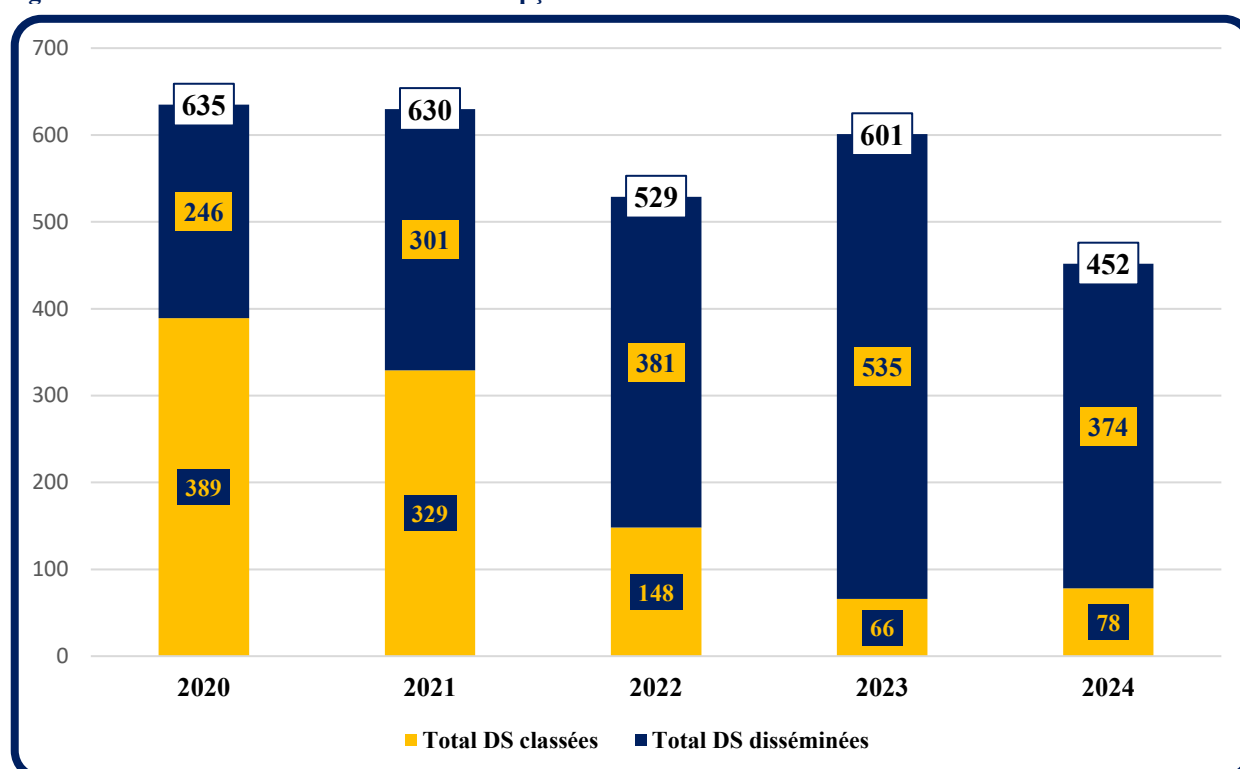
L'activité de la Cellule Opérationnelle couvre le traitement des DS, les demandes de coopération nationale et internationale reçues, les investigations financières parallèles et l'émission de signalements à destination des assujettis.

I. Traitement des déclarations de Soupçon

1. Évolution annuelle du nombre de DS traitées

Au titre de l'année 2024, la Cellule Opérationnelle a traité 452 DS, contre 601 DS en 2023, soit une baisse de 24,7%. La ventilation du nombre de DS traitées pour la période 2020-2024 est donnée dans le graphique ci-dessous :

Figure 4 : Traitement des déclarations de soupçon



La baisse du nombre de DS traitées s'explique, d'une part, par la diminution notable du nombre d'analystes financiers et, d'autre part, par plusieurs facteurs : l'augmentation des demandes de coopération nationale, la complexité croissante des analyses requises dans le cadre du traitement des DS, ainsi que le nombre accru de personnes suspectes et d'intervenants impliqués, notamment dans les DS liées à des soupçons de trafic de migrants. Ces éléments tendent à mobiliser des ressources déjà limitées vers d'autres activités que l'analyse des DS et à rendre cette dernière plus chronophage et complexe.

2. Ventilation en fonction du sort réservé aux déclarations de soupçon

Au titre de l'année 2024, le nombre de DS disséminées par la CTAF s'est élevé à 374 DS, soit 82% des DS traitées qui sont disséminées aux autorités judiciaires et d'application de la loi. Sur ce total, 28% ont été accompagnées par une décision de gel tandis que 17% ont été classées.

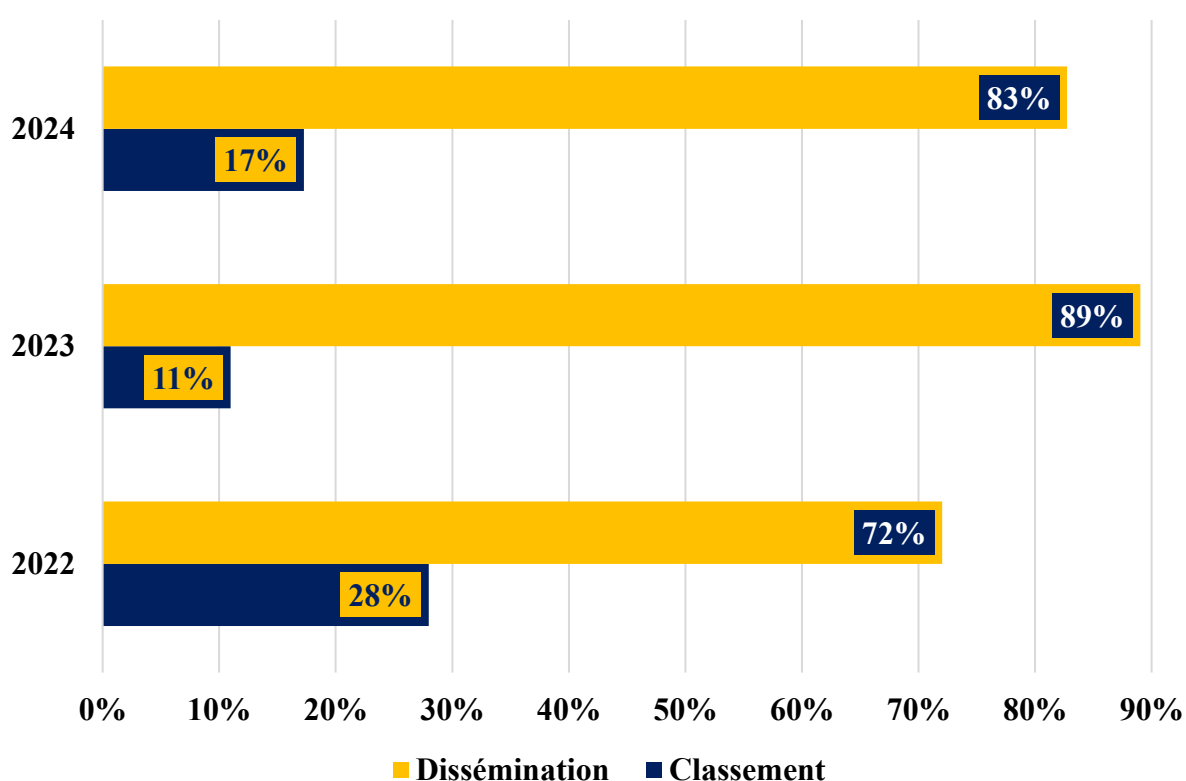
Tableau 3 : Ventilation en fonction du sort réservé aux déclarations de soupçon

Année	DS traitées	DS classées	DS Disséminées	
			Sans Gel	Avec Gel
2022	529	148	251	130
2023	601	66	321	214
2024	452	78	245	129
Total	1582	292	817	473

En 2024, la CTAF a émis 22 décisions de gel, portant sur un total de 129 DS. L'ensemble de ces décisions vise des individus impliqués dans des opérations de délivrance de fonds, suspectées d'être liées à des faits de trafic de migrants. Il est à noter qu'aucun montant n'a été gelé au titre de cette année.

Sur toute la période 2022-2024, la proportion des DS disséminées est de 81% contre 19% classées. L'évolution annuelle est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 5 : Ventilation annuelle entre classement et dissémination pour la période 2022-2024



3. Ventilation en fonction du nombre des personnes physiques et morales suspectes ou intervenants dans les DS traitées

La répartition des personnes, objets de DS traitées durant la période 2022-2024, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Répartition entre personnes physiques et morales au niveau des DS traitées

	2022		2023		2024	
	En nombre	%	En nombre	%	En nombre	%
Personnes physiques	647	81%	2103	95%	4590	98%
Personnes morales	150	19%	108	5%	113	2%
Total	797	100%	2211	100%	4703	100%

À la lecture de ces résultats, on constate une augmentation continue du nombre de personnes suspectes ou intervenantes dans les DS, passant de 2 211 en 2023 à 4 703 en 2024, soit une progression de 47 %. Pour l'année 2024, le traitement a porté en moyenne sur 10 personnes par DS.

II. Coopération nationale

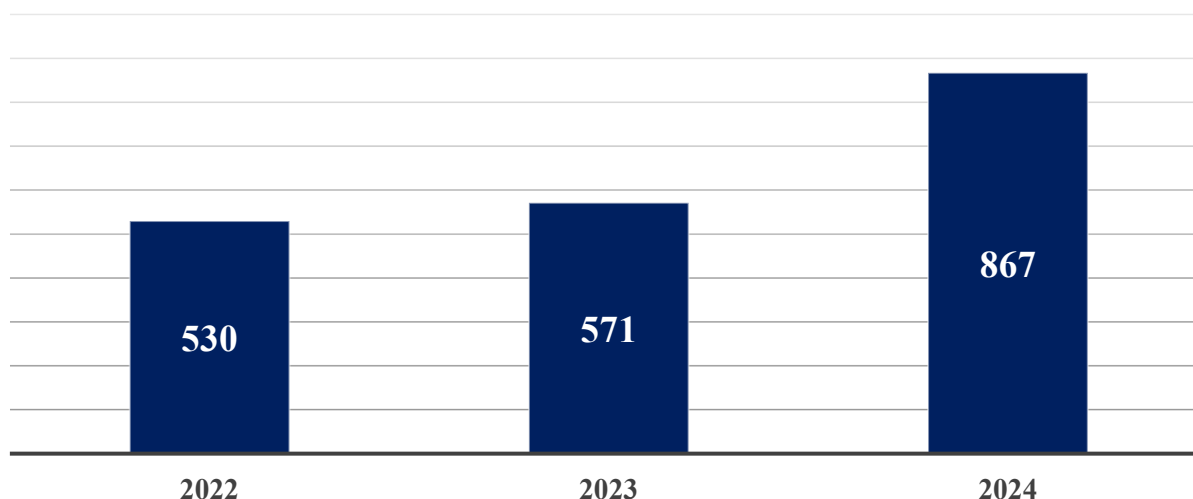
1. Demandes reçues

Les requêtes sont reçues des autorités chargées de l'application de la loi et des autorités administratives de contrôle et de tutelle.

1.1 Évolution annuelle

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation des demandes de coopération, enregistrant une hausse de 51 % par rapport à 2023. Plus de 89,7 % de ces demandes émanent des autorités et organismes chargés de l'application de la loi (directions compétentes relevant du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances), ainsi que des autorités judiciaires.

Figure 6 : Ventilation des demandes reçues



1.2 Ventilation des demandes reçues par organisme émetteur

La ventilation des demandes de coopération nationale reçue en fonction des parties prenantes est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Ventilation des demandes reçues par organisme émetteur

Organisme émetteur	2022	2023	2024
Ministère de l'Intérieur	342	351	408
Commission Nationale de la Conciliation Pénale		38	187
Ministère de la Justice	80	36	67
Ministère des Finances	10	21	57
Direction Générale des Douanes	43	86	47
Comité General Des Assurances		1	36
Autorité de Contrôle de la Microfinance	27	4	22
Direction Générale des Associations et des Parties Politiques (Présidence du Gouvernement)	-	4	10
Banque Centrale de Tunisie	15	11	10
Ministère de la Défense Nationale	4	4	4
Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme			4
Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)		2	3
Conseil du Marché Financier	3	5	2
Ministère des Technologies de la Communication			2
Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières			2
Présidence du Gouvernement			1
Commission de la Confiscation		5	1
Tunisia Investment Authority (TIA)			1
La Cour des Comptes			1
Direction Générale du Gouvernement et Prévention de la Corruption			1
Ministère des Affaires Étrangères			1
Présidence de la République	5		
Ministère des Affaires Religieuses		1	
Contrôle Général des Finances (CGF)		1	
Ministère du Transport	1		
Ministère de la Jeunesse et des sports		1	
Total général	530	571	867

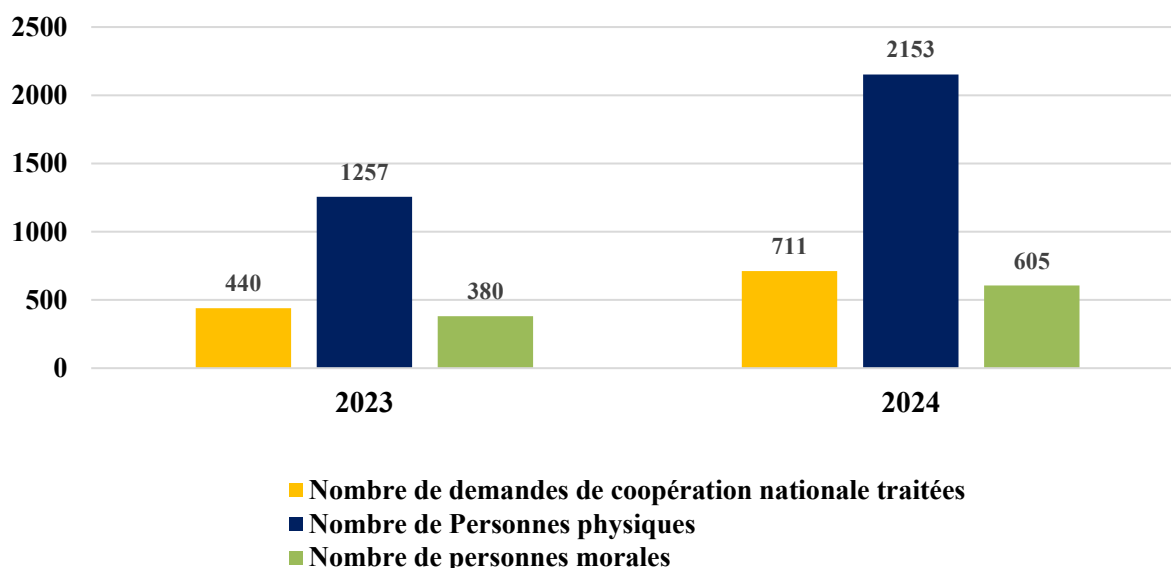
FOCUS : La Commission Nationale de Conciliation pénale

La Commission Nationale de Conciliation Pénale (CNCP) a été instaurée par le décret-loi n° 2022-13 du 20 mars 2022, dans le but de traiter des infractions économiques et financières commises avant 2011, en dehors des crimes terroristes. Elle est une forme de justice alternative aux poursuites judiciaires classiques, permettant aux personnes concernées de régulariser leur situation en échange de la restitution des fonds détournés ou de la réalisation de projets d'intérêt public.

2. Demandes traitées

Au titre de l'année 2024, la CTAF a traité 711 demandes de coopération nationale contre 440 une année auparavant, soit une progression de 61,5%.

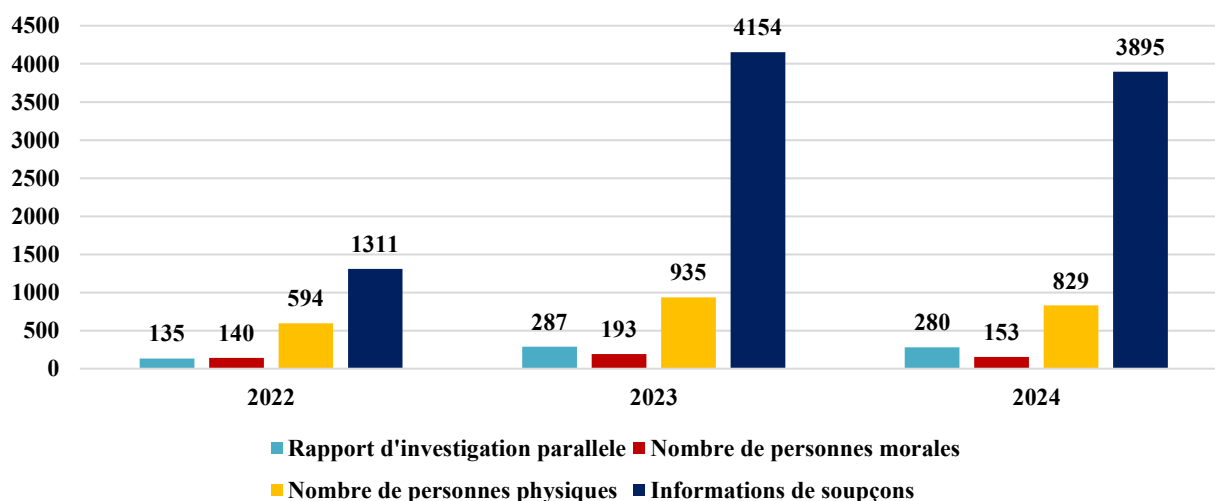
Figure 7 : Évolution annuelle des demandes de coopération nationale traitées



3. Investigations parallèles

En 2024, la CTAF a produit 280 rapports d'investigation parallèle, contre 287 en 2023, à destination des autorités judiciaires et des organismes chargés de l'application de la loi, et ce dans le cadre d'enquêtes menées à l'encontre de personnes physiques et morales soupçonnées d'être impliquées dans des opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces rapports ont porté sur 3 895 informations de soupçon liées à des comptes bancaires détenus par 829 personnes physiques et 153 personnes morales, libellés à hauteur de 94,3 % en dinars tunisiens et de 5,7 % en devises. L'évolution du nombre de ces indicateurs sur la période 2022-2024 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 8 : Évolution des indicateurs relatifs aux investigations parallèles



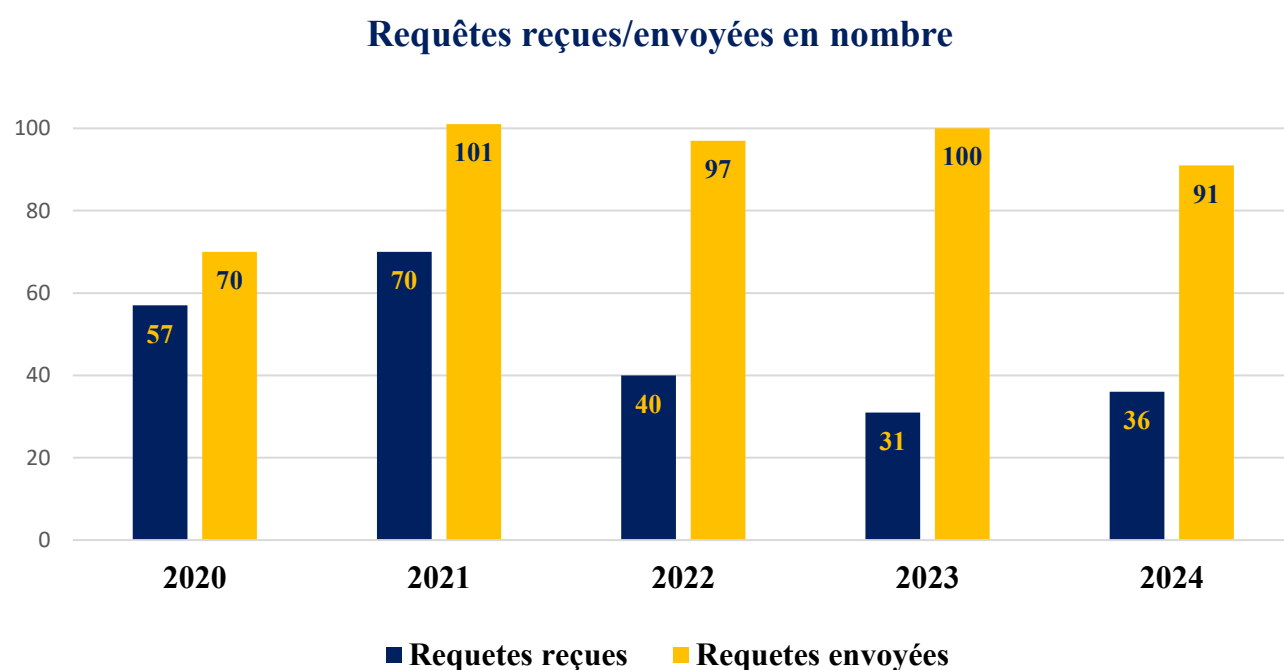
III. Coopération internationale

La CTAF a continué à donner suite à toutes les requêtes d'information parvenues de la part des homologues étrangers en 2024 auxquels elle a, parallèlement, fait appel pour compléments d'information en rapport avec les dossiers sous examen.

1. Évolution Annuelle

Alors que les demandes de coopération internationale émises par la CTAF demeurent plus ou moins stables sur les trois dernières années (autour de 100 demandes par an), les requêtes reçues des homologues étrangers ont accusé une baisse entre 2020 et 2024, passant de 57 à 36 demandes.

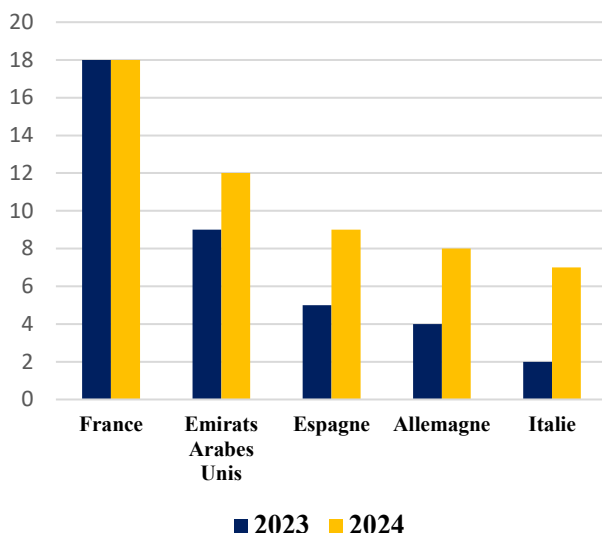
Figure 9 : Évolution annuelle des requêtes reçues et envoyées



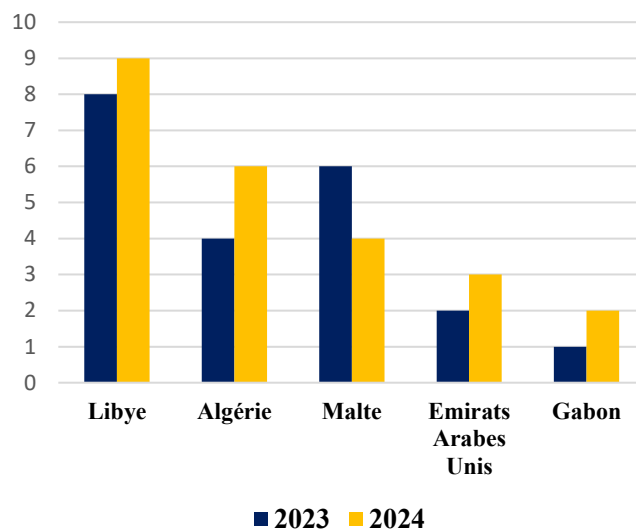
2. Principaux pays partenaires

Les graphiques suivants présentent les principaux pays partenaires de la CTAF pour l'échange d'informations dans le cadre de la coopération internationale :

Les 5 principaux pays sollicités par la CTAF



Les 5 principaux pays requérant des informations



La France, les Émirats Arabes Unis et l'Espagne devenant sur les deux dernières années, les principaux pays sollicités. Par ailleurs, La Libye, l'Algérie et le Malte ont été, en 2024, les principaux pays ayant requis des informations auprès de CTAF

FOCUS : COOPERATION INTERNATIONALE

En application de l'article 122 de la loi organique n°2015-26, la CTAF fait appel au concours non seulement de ses homologues étrangers auxquels elle est liée par des mémorandums d'accord, mais également aux CRFs membres du Groupe Egmont et ce, sur la base du principe de la réciprocité, en vue d'échanger les renseignements financiers en rapport avec l'examen des déclarations de soupçon. Étant rappelé que cet échange d'informations demeure fondé sur 2 principes essentiels :

- ✓ *Des conditions de confidentialité au moins égales à celles de la CTAF ; et*
- ✓ *L'utilisation des informations échangées au seul but de l'analyse financière dans le cadre du traitement des déclarations de soupçon de blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme. Ainsi, les informations échangées mutuellement ne peuvent être transmises aux autorités judiciaires qu'avec l'accord explicite et préalable de la partie requise.*

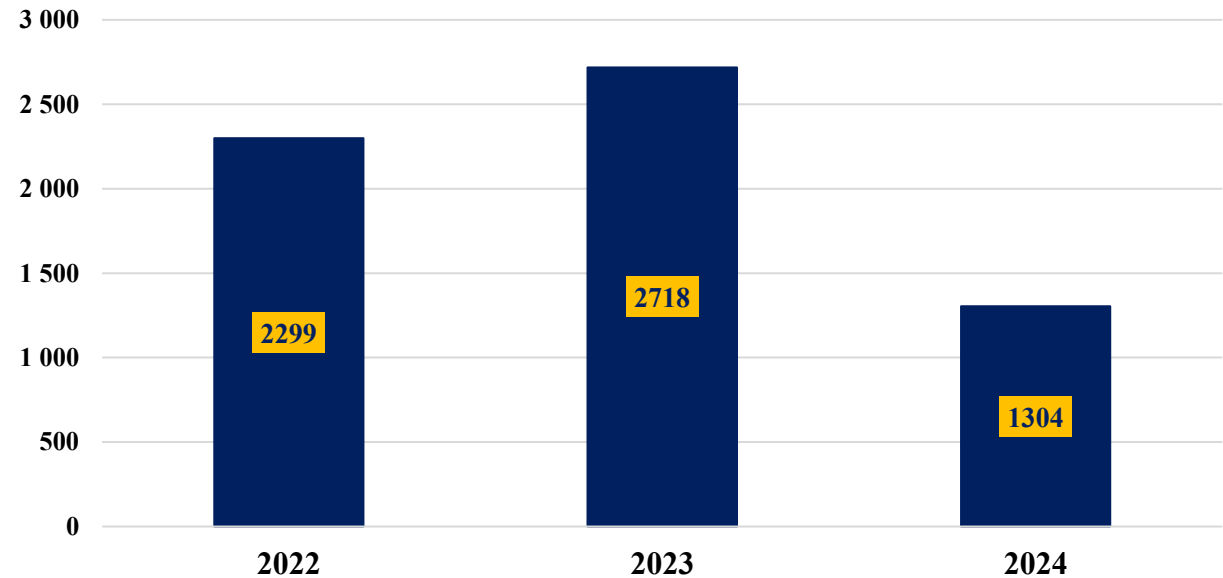
IV. Échanges avec assujettis et autorités

La CTAF fait appel aux différents assujettis, ainsi qu’aux autorités et administrations nationales, pour obtenir des informations utiles aux besoins de l’analyse opérationnelle des DS reçues, au traitement des demandes de coopération nationale ainsi qu’aux requêtes reçues des homologues étrangers.

1. Évolution Annuelle

Le nombre des demandes d’information (DI) émises en 2024 s’est établi à 1304 contre 2718 en 2023, soit une baisse de 52%, qui s’explique par un usage accru des bases de données accessibles directement et la baisse du nombre de DS traitées.

Figure 10 : Évolution annuelle des demandes d'information émises par la CTAF



2. Demandes d’information à destination des assujettis

En 2024, le nombre des DI émises à destination des assujettis s’est établi à 1177 demandes, ventilées comme suit :

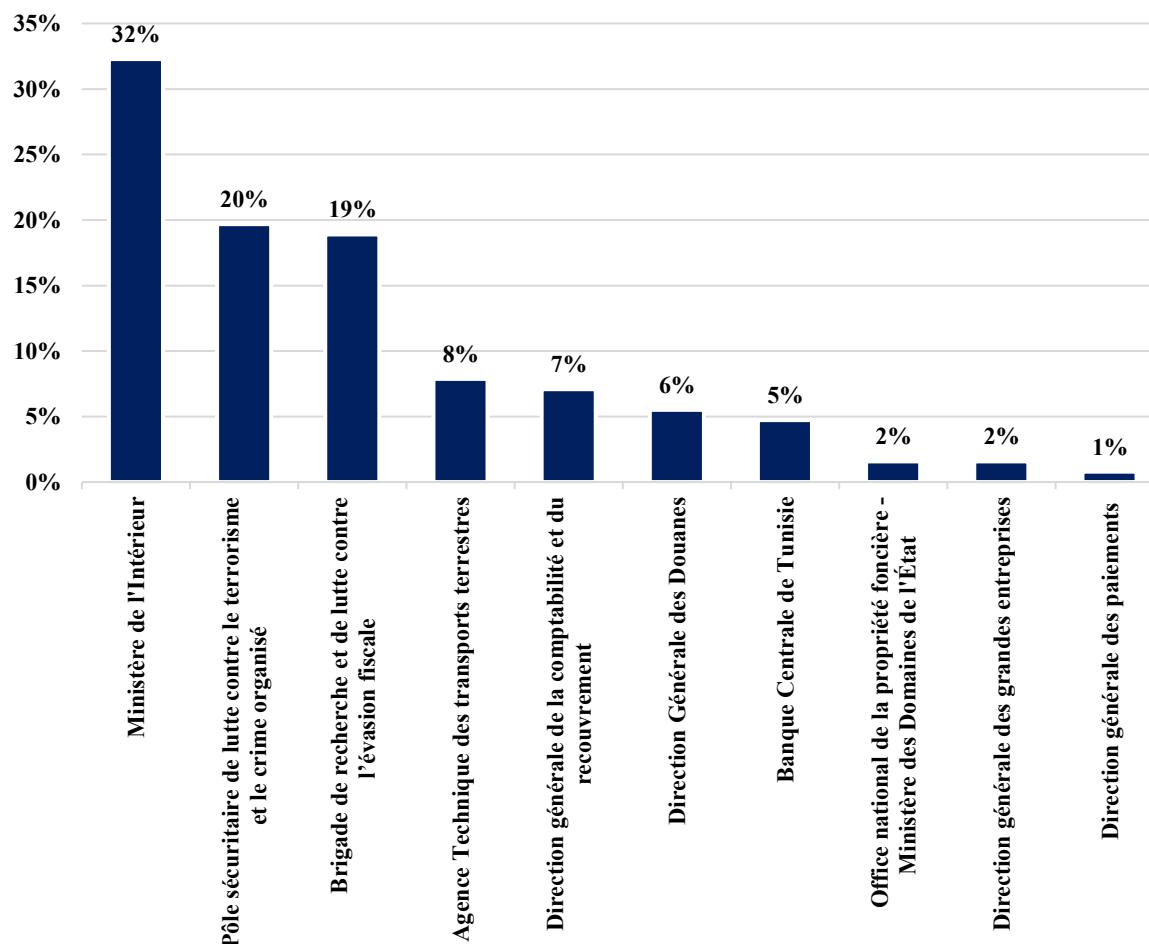
Tableau 6 : Nombre de Demandes d’informations à destination des assujettis

Entités déclarantes	Nombre total de DI	%
Banques et ONP	1135	96,43%
Établissement de Paiement	21	1,78%
Intermédiaire en Bourse et société de gestion de portefeuille	11	0,93%
Compagnie d’Assurance, de Réassurances et les intermédiaires en Assurances	7	0,59%
Établissements de Leasing	2	0,17%
Institutions de microfinance	1	0,08%
Total	1177	100%

3. Demandes d'information à destination des autorités

Les requêtes adressées par la CTAF aux autorités en 2024 ont atteint 127, réparties comme suit :

Figure 11 : Ventilation des demandes d'information à destination des autorités



Le ministère de l'Intérieur demeure au titre de l'année 2024, le premier destinataire des demandes d'information émises, avec 32% du total, avec une nette régression par rapport à 2023 (57%).

Focus : Accès direct aux bases de données

La CTAF dispose d'un accès direct à plusieurs bases de données des administrations et autorités publiques, notamment le Système d'Échange des Données (S.E.D) de la Banque Centrale de Tunisie, la base SINDA de la Douane, la base Tunisia Trade Net (TTN), le Registre National des Entreprises (RNE), y compris le Registre des Bénéficiaires Effectifs et la plateforme Hannibal, depuis 2021.

V. Signalements émis

Les signalements émis à destination des assujettis ou du grand public visent à mettre en garde contre des risques, avertir sur l'émergence de nouveaux modes d'opérations et à renforcer la vigilance de toutes les parties concernées.

Au titre de l'année 2024, la CTAF a émis, 23 signalements à des assujettis ayant pour objet :

- 1- Des individus (près de 99) soupçonnés d'être en relation avec des cas de traite de personnes et trafic de migrants ;
- 2- Les modes opératoires de blanchiment d'argent en lien avec les créateurs de contenus digitaux ;
- 3- Le mode opératoire relatif à l'utilisation de cartes de débit étrangères dans les cas de traite de personnes et trafic de migrants ;
- 4- L'application des décisions de justice ;
- 5- Des juridictions désignées à haut risque par le Groupe d'Action Financière (GAFI) et faisant l'objet d'un appel à action.

Chapitre III

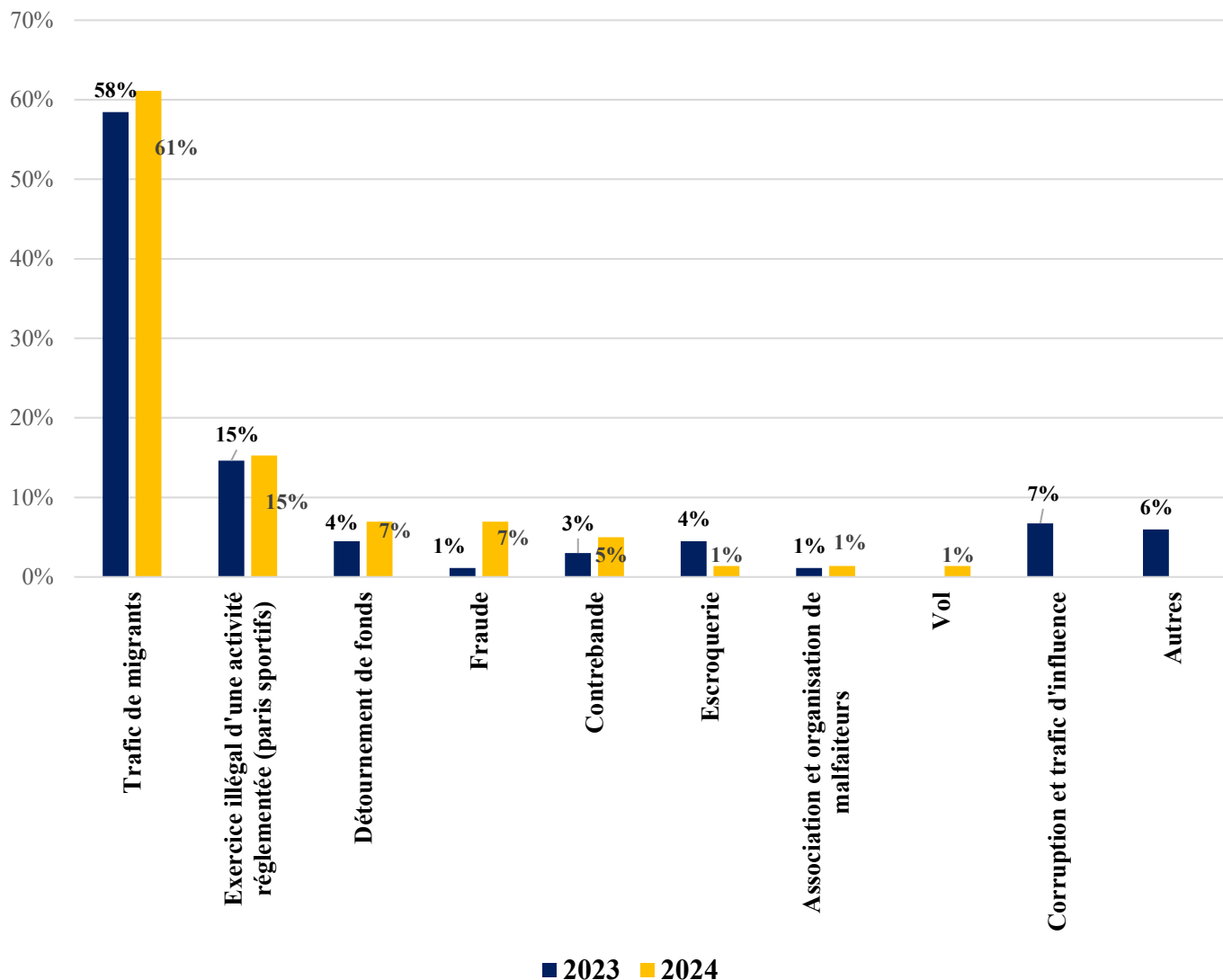
Crimes, Instruments et Typologies

I. Crimes et Instruments identifiés

1. Crimes sous-jacents et Infractions détectés

Au cours de l'année 2024, les principaux crimes sous-jacents se présentent comme suit :

Figure 12 : Principales infractions identifiées



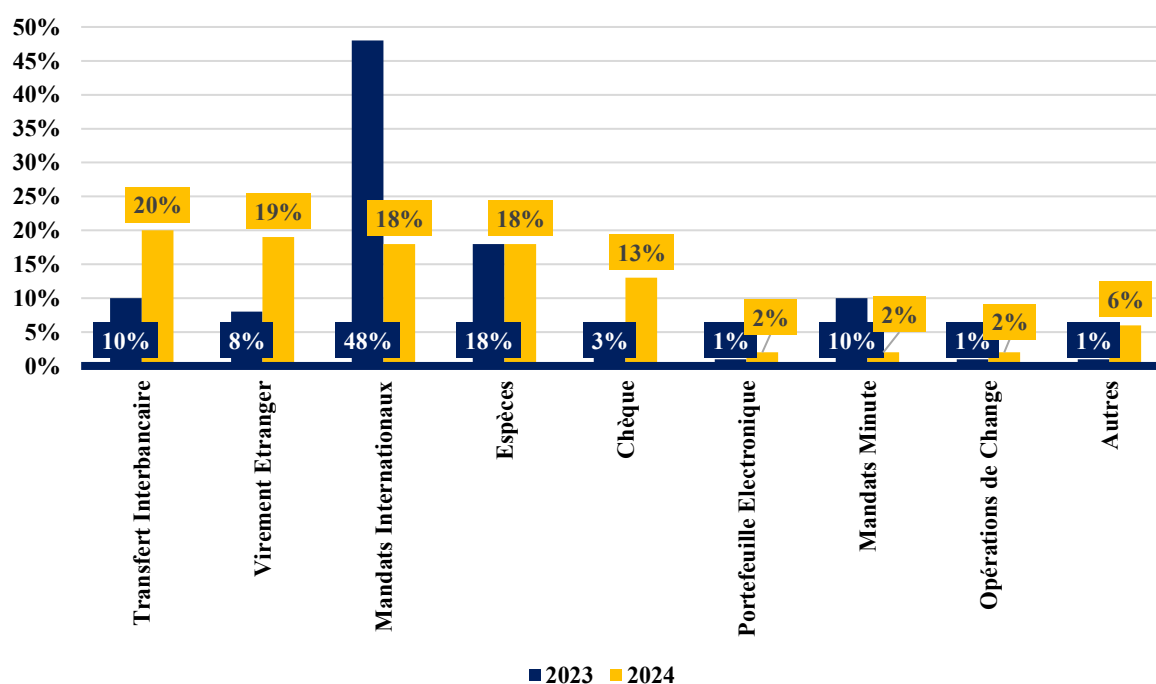
La figure ci-dessus révèle une relative stabilité en termes de crimes sous-jacents déjà identifiés dans le cadre des dossiers de transmission entre 2023 et 2024 ; les soupçons de crimes de trafic de migrants et l'exercice d'une activité en dehors du cadre légal (paris sportifs) continuent de dominer les autres crimes, avec respectivement 61,1% (contre 58%, une année auparavant) et 15,3% (contre 15%, en 2023) du total des dossiers transmis.

2. Instruments identifiés

On constate une prédominance des instruments liés aux produits bancaires, tels que l'argent liquide, les virements internationaux, les chèques, les transferts, ainsi que les services de délivrance de fonds et de mandats. Ces instruments figurent, par ordre de récurrence dans les rapports transmis au Procureur de la République en 2024. Ils ont été utilisés, totalement ou partiellement, dans le cadre d'un même dossier.

L'évolution du taux d'utilisation de ces instruments financiers en 2024 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 13 : Taux d'utilisation des instruments dans les dossiers transmis



Les résultats portés dans la figure ci-dessus montrent ce qui suit :

- Le recours aux mandats internationaux reste l'un des principaux instruments utilisés, représentant 18 % des cas, bien qu'en nette baisse par rapport à 2023 (48 %). On observe également un recours important aux délivrances de fonds et aux mandats. Cette tendance s'explique notamment par la recrudescence des cas de trafic de migrants, qui privilégient traditionnellement ce type d'instrument.
À noter que la CTAF a émis plusieurs signalements concernant des individus utilisant cet instrument et soupçonnés d'être impliqués dans des affaires de trafic de migrants.
- L'utilisation d'autres produits bancaires en matière de BA/FT/FP, à l'image des cartes bancaires, opérations de mise à disposition, lettres de crédit, bons de caisse et effets de commerce ;
- La persistance du recours des suspects à l'argent liquide comme l'un des principaux moyens pour blanchir de l'argent.

II. Typologies

Les typologies de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont élaborées par les services de la CTAF sur la base de rapports transmis durant l'année. Elles permettent aux parties prenantes, sur la base de cas réels, de prendre connaissance des modes opératoires, les plus récents dans le cadre des dossiers transmis au Procureur de la République et de dégager les signaux d'alerte permettant la détection de cas similaires. Cette section présente sept cas typologiques de dossiers transmis dont certains ont fait l'objet d'une décision de gel au cours de l'année 2024.

Typologie n°1 : Pyramide de Ponzi mise en place par un intermédiaire en bourse

La CTAF a reçu 3 DS concernant un individu nommé « X », de nationalité tunisienne, gérant de trois sociétés :

- Une société spécialisée dans l'industrie minière (Alpha),
- Une clinique (Beta),
- Une société de bâtiment (Gamma).

Les sociétés **Alpha** et **Beta** sont des sociétés non cotées en bourse, mais faisant appel public à l'épargne.

Investigations menées

L'analyse financière des comptes bancaires de **Alpha** (industrie minière) et de **Beta** (clinique) a révélé que ceux-ci sont principalement alimentés par des virements effectués par plusieurs personnes, souhaitant investir dans des **billets de trésorerie émis par Alpha et Beta**, via un intermédiaire en bourse (**IB**), proposant des taux de rendement **anormalement élevés** par rapport aux pratiques du secteur.

Les investigations menées dans le cadre de la coopération nationale ont permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Le dénommé « X », la société Alpha et la clinique Beta font l'objet d'une enquête douanière pour des motifs liés à la falsification de documents, à la détention de devises et de fonds d'origine inconnue, ainsi qu'à la réalisation d'opérations de compensation entre résidents et non-résidents sans autorisation préalable de la Banque centrale de Tunisie (BCT).
- Les chiffres d'affaires déclarés auprès de l'administration fiscale par Alpha et Beta sont **nuls**, en contradiction flagrante avec les importants flux financiers constatés sur leurs comptes bancaires.
- L'autorité de supervision du marché financier, a informé la CTAF que l'intermédiaire en bourse (IB) n'a fait l'objet d'aucune sanction ou mesure disciplinaire et de l'absence d'information sur des infractions commises par des personnes physiques et morales exerçant l'activité d'intermédiation boursière sans agrément depuis 2020.

Résultats d'enquêtes supplémentaires

Une demande d'informations auprès de la place financière a permis de constater que :

1. Aucune opération d'achat d'actions n'a été enregistrée pour le compte de **Alpha** et **Beta** durant les trois dernières années.
2. Deux opérations de **vente d'actions de Alpha** ont été enregistrées par **IB**, conformément aux tableaux suivants :

En date du 12/02/2021 :

L'acheteur	Prix de l'action	Nombre des actions	Prix Total
La dénommée (K)	50	3900	195 000
Le dénommé (Y)	50	3700	185 000
La dénommée (N)	50	3700	185 000
La dénommée (S)	50	3700	185 000
Total en TND	50	15 000	750 000

En date du 09/07/2021 :

L'acheteur	Prix de l'action	Nombre des actions	Prix Total
La dénommée (K)	50	3900	195 000
Le dénommé (Y)	50	3700	185 000
La dénommée (N)	50	3700	185 000
La dénommée (S)	50	3700	185 000
Total en TND	50	15 000	750 000

Registre National des Entreprises (RNE) : La consultation du RNE a révélé que la société Delta est une société anonyme (SA), dont le président-directeur général (PDG) est le dénommé H. Parmi les membres de son conseil d'administration figurent la dénommée K ainsi que l'intermédiaire en bourse IB.

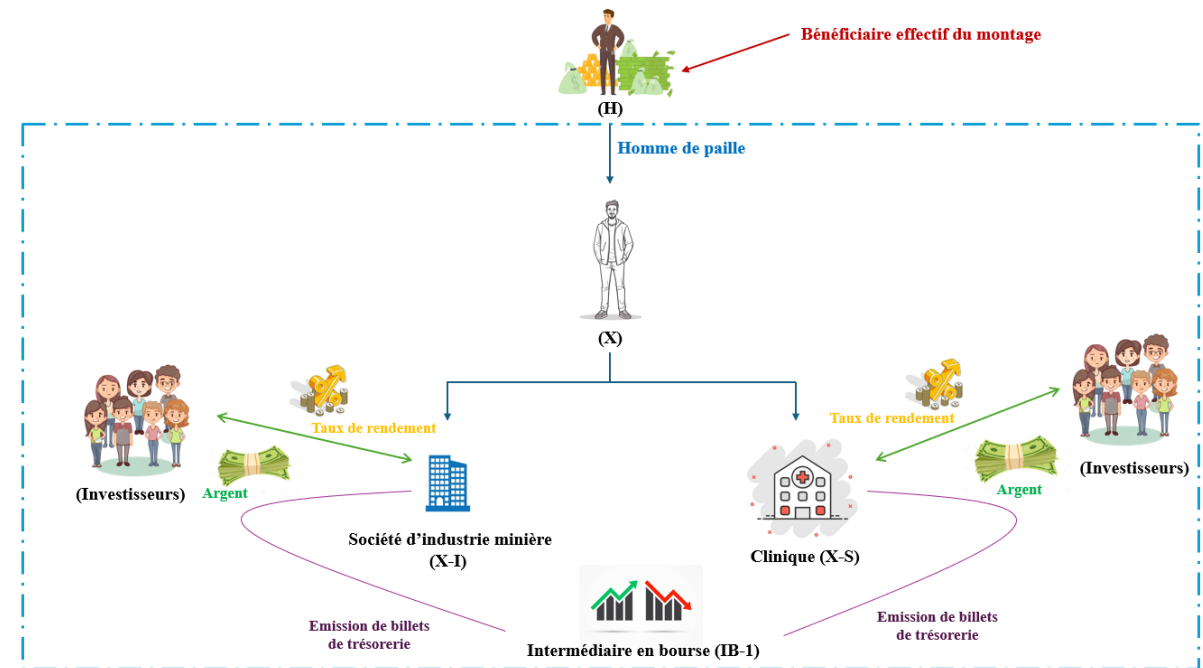
OSINT (Open Source Intelligence) : L'enquête menée à partir de sources ouvertes a permis d'établir que le PDG de IB est le dénommé H, que son épouse est la dénommée K, et que leurs enfants sont le dénommé Y, la dénommée N et la dénommée S, tous mineurs.

Conclusion de l'analyse :

- Il ressort de l'ensemble des éléments l'existence d'un **montage financier frauduleux** impliquant les sociétés **Alpha** et **Delta**, mis en place par **IB** au profit du dénommé **H**, avec la complicité du dénommé **X**, agissant comme **homme de paille**. Les sociétés **Alpha** et **Beta** apparaissent comme des **sociétés écrans**, utilisées pour l'émission de **billets de trésorerie**.
- Les **deux opérations de vente d'actions de la société Alpha**, totalisant **30 000 actions pour un montant de 1 500 000 TND**, réalisées successivement par **Delta** puis par **X** au profit des membres de la famille de **H**, avaient pour **seul objectif de gonfler artificiellement le prix de l'action de la société Alpha** et de **simuler une activité financière crédible**, destinée à rassurer les souscripteurs des billets de trésorerie.

- Le montage mis en place s'apparente à une **pyramide de Ponzi**, dans laquelle les **anciens investisseurs sont rémunérés à partir des fonds apportés par les nouveaux investisseurs**. Ce **modus operandi présente des risques élevés** de défaut de paiement et de fraude.

Ces opérations sont illustrées par le schéma ci-dessous :

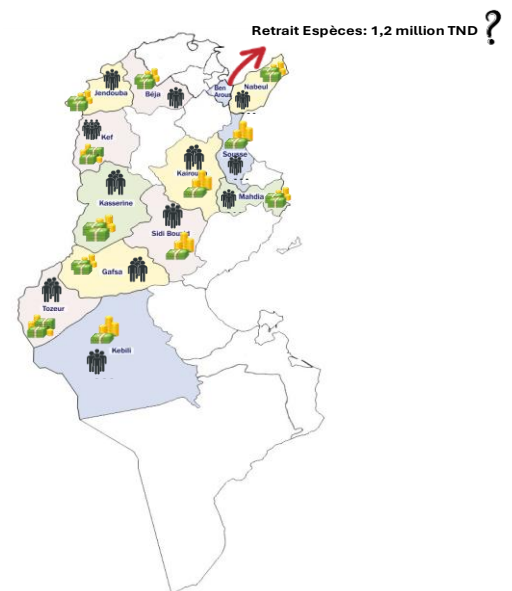


Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet et le CMF a entamé une enquête sur les risques de LBA/FT lié à l'intermédiaire en bourse.

Typologie n° 2 : Financement du terrorisme et contrebande

La CTAF a reçu une déclaration de soupçon concernant l'individu « A » de nationalité tunisienne, âgé de 30 ans et exerçant la profession d'ouvrier journalier.

La déclaration a été motivée par la détection de mouvements financiers inhabituels sur le compte de l'intéressé sur la période 2022-2023 d'un montant total de 1,2 millions de dinars ; **432 439 TND** issus de versements en espèces et **756 067 TND** provenant de l'encaissement de chèques. Outre l'inadéquation manifeste entre le profil du dénommé « A » et le volume des opérations financières enregistrées sur son compte, aucune justification économique crédible n'a été apportée.



Investigations menées

L'enquête menée par la CTAF a permis de relever que :

- Certains des donneurs d'ordre exercent une activité commerciale.
- Toutes les opérations de versement en espèce ont été effectuées à partir de différentes zones de Tunisie, principalement des villes frontalières ;
- L'analyse financière des mouvements en comptes a mis en évidence une **synchronisation rigoureuse** entre les versements et les retraits opérés.
- Le dénommé « A » est connu auprès des autorités d'application de la loi, pour des liens avec des activités terroristes.

Conclusion de l'analyse

Les résultats des investigations tendent à indiquer une implication probable dans le **financement du terrorisme**, à travers la **contrebande de marchandises**. Au vu des schémas transactionnels observés, l'hypothèse d'une connexion entre les deux activités est fortement probable.

Le financement du terrorisme à travers la contrebande a été au centre d'un rapport du Groupe d'Action Financière Internationale (photo ci-contre)³.

Au vu des indices de soupçon collectés, la CTAF a transmis le dossier au Procureur de la République conformément à la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que complétée et modifiée par la loi organique n°2019-9 du 23 janvier 2019.



Typologie n°3 : Ouverture de comptes de passage et transfert de flux financiers non justifiés

La CTAF a reçu des déclarations d'activités suspectes (Suspicious Activity Report – SAR), ayant pour objet des personnes physiques et morales étrangères et non résidentes, en lien avec la société « Alpha » dont le domaine d'activité déclaré est «la prestation de services adressés aux secteurs pétrolier et construction », avec un capital détenu par deux associés étrangers « X » et « Y ».

Le compte bancaire de cette société est géré à distance à travers l'adresse courriel de X. Ce dernier a signalé que cette adresse a été piratée et que 3 ordres de virement ont été exécutés à son insu.

Ces propos ont été mis en doute par l'assujetti du fait de l'implication du fils de l'un des associés de Alpha dans une affaire de blanchiment d'argent à l'étranger et la réception de fonds de la part d'une autre société étrangère exerçant dans le secteur des paris et jeux en ligne

³ Lien du rapport ([ici](#))

dénommée « OMEGA BET » qui aurait fait l'objet d'allégations de blanchiment d'argent à l'étranger.

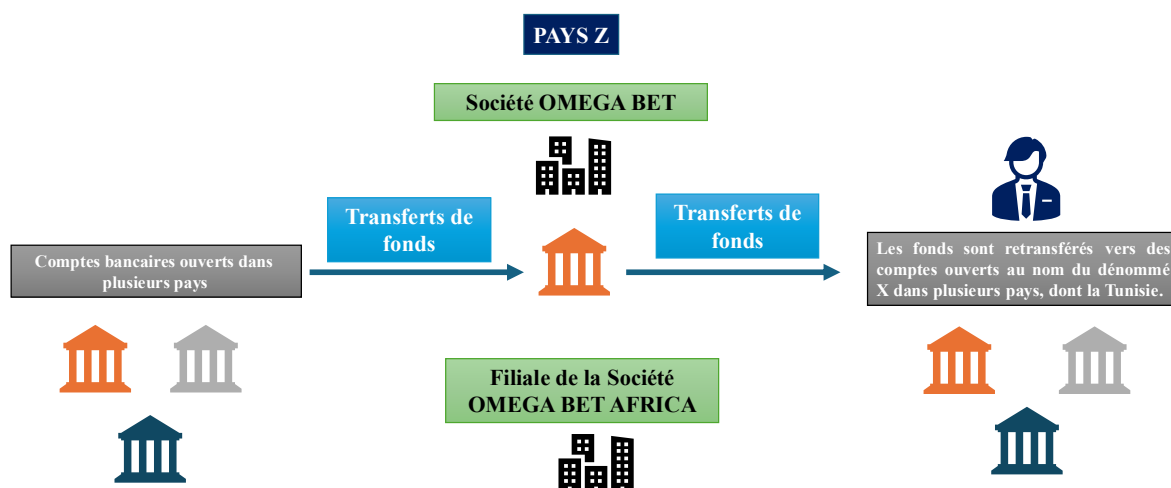
Investigations menées

Les analyses financières menées sur les comptes de Alpha et de ses associés ont dévoilé l'existence d'un mode opératoire commun consistant en la réception de fonds depuis des sociétés domiciliées dans le pays Z et leurs transferts vers d'autres comptes détenus à l'étranger au nom de bénéficiaires dont le dénommé X, et ce, sans aucun lien apparent entre les principaux donneurs d'ordre et bénéficiaires et en l'absence de justificatifs clairs et probants, ou d'une activité réelle et effective en Tunisie.

Les informations recueillies auprès d'un homologue étranger via le réseau Egmont au sujet de la société « OMEGA BET » et la nature de sa relation avec le dénommé X, associé au capital de la société « ALPHA », ont révélé qu'elle est une filiale de la société « OMEGA BET AFRICA » dont un des associés est le dénommé X, qui aurait fait l'objet de soupçons de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale dans le pays Z.

En substance, les flux financiers émanant des comptes bancaires de la société « OMEGA BET » à partir de ses comptes ouverts dans le pays Z ont transité par des comptes ouverts en Tunisie et ailleurs, pour être logés, in fine, dans des comptes bancaires étrangers dont certains sont détenus par l'individu X.

Un schéma explicatif



Conclusion de l'analyse

Les indices et faits relevés dans ce cas typologique pointent fort probablement vers un schéma de blanchiment d'argent :

- **Ouverture de comptes de passage** : les comptes bancaires ouverts en Tunisie avaient pour finalité la réception puis le transfert de flux financier de ou vers l'étranger et dont le dénommé X semble être le bénéficiaire effectif ;

- **Absence de justificatifs économiques clairs et probants** : les transactions enregistrées sur les comptes ouverts en Tunisie ont été exécutées, sans aucun lien apparent entre les principaux donneurs d'ordre et bénéficiaires, en l'absence de justificatifs clairs et probants et en l'absence d'une activité réelle et effective de tous les intervenants, y compris la société ALPHA ;
- **Transferts de ou vers des pays à risque** : les principales opérations financières enregistrées sur les comptes ouverts en Tunisie ont été initiées ou émises de ou vers des comptes ouverts dans des pays où la surveillance est moins stricte et qui sont souvent utilisés pour dissimuler des fonds illégaux.

Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet.

Typologie n°4 : Paris sportifs illégaux sur plateformes étrangères

La CTAF a reçu des déclarations d'activités suspectes (Suspicious Activity Report – SAR), impliquant 07 personnes physiques de nationalité tunisienne.

- Les personnes faisant l'objet de soupçons ont reçu et émis un nombre important de mandats minutes en provenance ou à destination de plusieurs ressortissants tunisiens, sans justification économique apparente, ni lien économique ou personnel établi entre les émetteurs et les bénéficiaires desdits mandats ;
- Incompatibilité entre le volume et le montant des opérations réalisées et le profil des contreparties ;
- Par suite des investigations menées par le déclarant, 05 des 07 personnes en question seraient impliquées dans l'activité de paris sportifs en ligne.

Investigations menées

Les personnes suspectes entretiennent des relations financières avec les mêmes individus.

- L'examen des sites web de paris sportifs a permis de mettre en évidence la présence de moyen de paiement proposés en lien avec les personnes objet des SAR.
- En se basant sur les recherches sur les sources ouvertes, il a été possible d'identifier les éléments suivants :
 - Les numéros de téléphones de ces individus apparaissent dans des vidéos tutoriels sur l'utilisation des sites de paris en ligne et des moyens de paiement
 - Plusieurs annonces et publications, comportent ces numéros comme référence à contacter pour réaliser des paris en ligne sur des plateformes étrangères,
 - L'un des numéros de téléphone est liés à une annonce relative à des offres d'échanges de cryptomonnaies en « peer to peer ».
- Un des bénéficiaires de mandats a fait l'objet d'investigation d'une autorité d'application de la loi.

Conclusion de l'analyse

- Identification d'opérations financières récurrentes au titre d'achat et de vente de cryptomonnaies contre dinars tunisiens. Il est possible que des transferts à l'étranger soient réalisés par ces personnes au profit des plateformes de paris sportifs étrangères moyennant les cryptomonnaies.
- À la suite des mesures prises par les autorités chargées de l'application de la loi contre les activités des sociétés de paris sportifs opérant en dehors du cadre légal, le groupe d'individus faisant l'objet des déclarations de soupçon a mis en place un réseau visant à offrir des services de paris sportifs en ligne via des plateformes étrangères. Ce réseau proposait également des stratagèmes permettant d'effectuer des paiements électroniques en devises sur ces plateformes.
- Le recours à ces différentes méthodes de paiement électronique avait pour but de contourner les restrictions relatives aux paiements en devise par les résidents et de contourner le dispositif de détection des opérations suspectes des assujettis.

Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet.

Typologie n°5 : Piratage et d'hameçonnage sur réseaux sociaux, « Cyberfraude »

La CTAF a reçu des déclarations de soupçon concernant 4 **clients occasionnels** de nationalité tunisienne, ayant bénéficié de plusieurs mandats sur une courte période et ayant fait l'objet de dénonciation auprès de l'assujetti de la part des émetteurs pour des faits d'escroquerie.

Investigations menées

1. Les investigations menées quant au profil des clients occasionnels, objet de soupçon révèlent :
 - Ils appartiennent à la même tranche d'âge
 - 3 d'entre eux résident dans la même région
 - La profession indiquée sur leurs pièces d'identité nationale est « Ouvrier Journalier »
2. Les investigations menées dans les sources ouvertes ont révélé que ces personnes sont suspectées d'être impliqués dans le piratage des comptes sur les réseaux sociaux et dans des actes d'usurpation d'identité.
3. Selon, les investigations menées par la CTAF ces personnes n'exercent aucune activité déclarée en Tunisie.
4. Absence de lien ou justification économique entre les donneurs d'ordre et les bénéficiaires.
5. Les instruments utilisés dans le présent mode opératoire sont les mandats minute en TND avec des montants qui se situent entre 380 TND et 4 000 TND ainsi que les mandats internationaux avec des montants qui se situent entre 500 TND et 4 000 TND.

Conclusion de l'analyse

Au vu des résultats des investigations menées et en présence de forts soupçons que les opérations financières réalisées soient liées à une cyber activité illicite par les techniques de piratage et d'hameçonnage, le dossier a été transmis au Procureur de la République.

Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet.

Typologie n°6 : Activité dans le domaine du transport de personnes hors du cadre réglementaire par un réseau d'entreprises impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent et de fraude fiscale transfrontalières

La CTAF a reçu deux déclarations de soupçons à la suite de l'enregistrement de flux importants en espèces sur les comptes de deux sociétés « **β1** » et « **β2** » qui se déclarent en tant qu'entreprises opérant dans les services informatiques contrairement à l'activité réellement exercée.

Faits et transactions effectuées

1. L'analyse des dossiers juridiques des sociétés « **β1** » et « **β2** » a dévoilé que :
 - Les deux sociétés « **β1** » et « **β2** » sont des sociétés de droit Tunisien, avec une participation étrangère dans le capital. Leur activité déclarée dans le domaine des services informatiques a servi à l'exploitation d'une application internationale connue sous l'enseigne « **Beta** » offrant des services pour le transport de personnes physiques via les taxis en Tunisie, durant la période s'étalant de 2019-2024.
 - Les deux sociétés « **β1** » et « **β2** » font partie d'un montage juridique et financier complexe étendu sur plusieurs pays faisant intervenir des entités étrangères établies dans leur majorité au cours de l'année 2019. Ce montage est basé sur le principe des « **poupées russes** ».
 - Les investigations menées pour identifier les gérants et bénéficiaires effectifs des entités liées au montage susmentionné révèlent l'existence de 03 personnes **X**, **Y** et **Z**.
2. L'analyse des données transactionnelles a révélé que :
 - L'enjeu financier des opérations effectuées s'élèverait à environ 14 millions de dinars,
 - Les comptes des sociétés « **β1** » et « **β2** » ont été alimentés principalement par des versements en espèces,
 - Des transferts ont été ordonnés à partir des comptes des sociétés « **β1** » et « **β2** » ouverts en dinars en faveur de comptes ouverts à l'étranger au nom des sociétés liées aux personnes **X**, **Y** et **Z**, sans pourtant avoir les autorisations exigées par la réglementation en vigueur régissant ce type d'opérations.
 - Les informations collectées auprès de deux CRFs homologues ont révélé que les personnes morales et physiques impliquées dans le dossier seraient suspectées d'implication dans une affaire transfrontalière.

- Les investigations OSINT ont mené à l'existence des soupçons ainsi que des informations négatives concernant les bénéficiaires effectifs des sociétés « **β1** » et « **β2** » Y et Z.

Conclusion de l'analyse

Les opérations réalisées ont été jugées suspectes, eu égard aux indices suivants :

- Utilisation excessive de l'espèce et inadéquation entre l'activité déclarée et celle réelle exercée par les sociétés « **β1** » et « **β2** ».
- Activité dans le domaine du transport de personnes, hors du cadre réglementaire.
- Existence d'un montage juridique et financier basé sur le principe des poupées russes, faisant intervenir des parties impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent et de fraude fiscale transfrontalières ;
- Exécution de transferts suspects en devise vers l'étranger.

Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet.

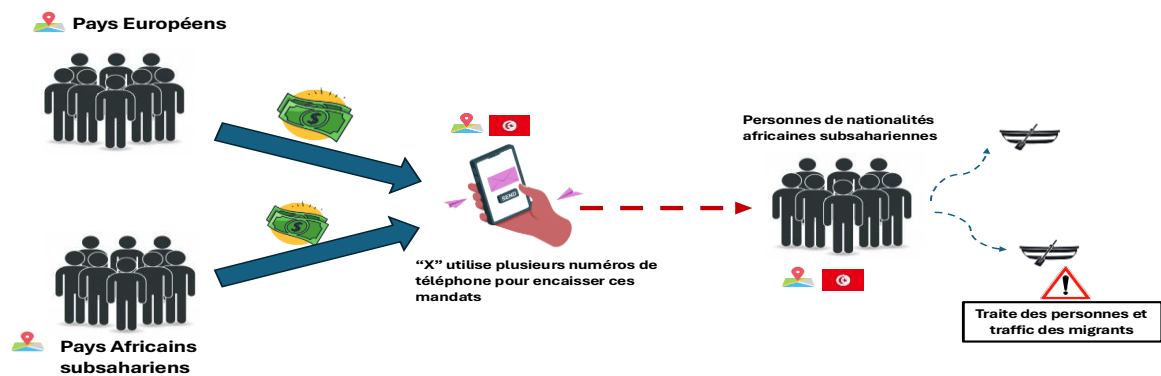
Typologie n°7 : Client occasionnel, mandats internationaux et migration clandestine

La CTAF a reçu une déclaration de soupçon concernant un client occasionnel « X » de nationalité tunisienne ayant reçu, auprès d'un même Intermédiaire Agréé Tunisien (IAT), sur une période de quatre mois un total de 46 mandats internationaux totalisant **76 445 dinars tunisiens**. Ces transferts ont été émis par des individus originaires d'Afrique subsaharienne, sans qu'aucun justificatif économique ou contractuel ne soit fourni, suscitant ainsi de sérieux soupçons quant à la licéité de ces opérations.

Investigations menées

Les investigations menées ont révélé ce qui suit :

- Ces transferts ont été émis par des individus originaires d'Afrique subsaharienne, sans fournir un justificatif, suscitant ainsi de sérieux soupçons quant à la licéité de ces opérations.
- Les mandats en question ont été émis depuis plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et de l'Europe ;
- La réception de ces fonds coïncide temporellement avec une intensification notable des flux migratoires clandestins dans la région ;
- L'individu X a utilisé plusieurs numéros de téléphone distincts pour percevoir lesdits mandats, ce qui laisse présumer qu'il aurait pu servir de prête-nom ou d'homme de paille, collectant des fonds pour le compte de ressortissants subsahariens présents sur le territoire tunisien.



Conclusion de l'analyse

Eu égard aux faits et indices de soupçons de blanchiment d'argent relevés, la CTAF a transmis le dossier au parquet.



Recommandation

Cette typologie illustre le changement de comportement adopté par les intervenants dans les opérations de financement de la migration clandestine en Tunisie.

En effet, entre 2023 et 2024, la CTAF a transmis au procureur de la République plusieurs déclarations de soupçon portant sur des opérations de financement de la migration illégale, réalisées notamment via des transferts de fonds opérés par l'intermédiaire d'organismes de transfert d'argent, les fonds étant ensuite récupérés par des individus originaires de pays d'Afrique subsaharienne.

Parmi les mesures prises par la CTAF figurent la diffusion de plusieurs signalements, l'organisation de journées de sensibilisation dans le cadre du programme « *Finance Against Slavery and Trafficking* », ainsi que la diffusion auprès des assujettis d'un rapport d'analyse stratégique intitulé ; « Renseignement financier dans le cadre de la lutte contre le financement du trafic de migrants : principaux signaux d'alerte en relation avec les mandats internationaux », qui vise à présenter les différents modes opératoires liés à ce type de criminalité.

Ces actions ont permis de sensibiliser les différents assujettis à ces risques, conduisant à l'adoption de mesures de vigilance renforcée. Par conséquent, le recours à des collecteurs de fonds de nationalité tunisienne peut être interprété comme une adaptation des réseaux criminels face à cette nouvelle vigilance.

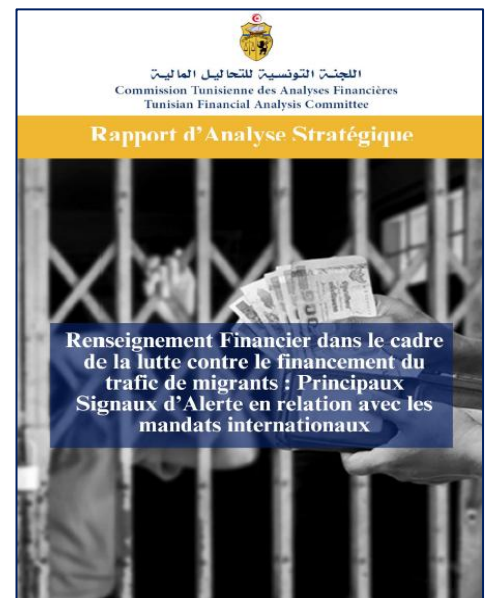
Chapitre IV

Rapports d'Analyse Stratégique et Évaluation Nationale des Risques

I. Rapports d'analyse stratégique

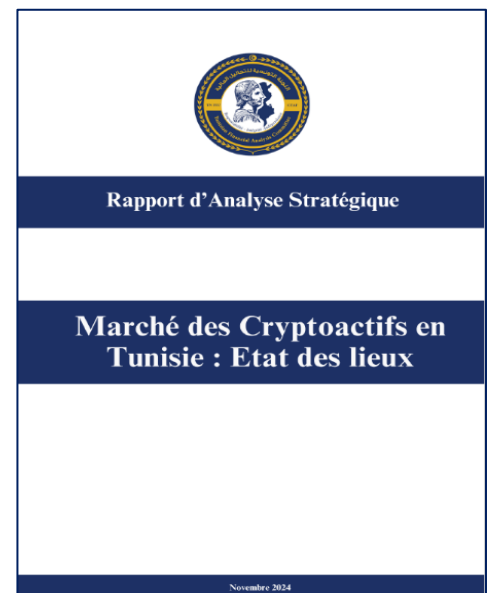
Renseignement Financier dans le cadre de la lutte contre le financement du trafic de migrants : Principaux Signaux d'Alerte en relation avec les mandats internationaux

Ce rapport analyse les flux financiers reçus par des individus originaires d'Afrique subsaharienne à travers les organismes de délivrance de fonds. Au terme de cette étude, il a été possible de dresser le profil des suspects en relation avec le trafic des migrants, à travers l'établissement d'indicateurs d'alerte afin de faciliter la détection et l'identification d'éventuels cas en relation avec ce crime sous-jacent. Les résultats de ce rapport stratégique ont été partagés avec les assujettis du secteur bancaire et financier.



Marché des Cryptoactifs en Tunisie : État des lieux

Cette étude s'appuie sur les données issues des déclarations de soupçon reçues par la CTAF au titre d'opérations suspectes impliquant le recours aux cryptoactifs. Elle présente également les résultats préliminaires de l'analyse de l'output de la plateforme « Cyperblock » dans le but de mieux appréhender le fonctionnement du marché des cryptoactifs en Tunisie. Les résultats de ce rapport ont été partagés avec les parties prenantes en relation avec cette question



II. Suivi de l'exécution du plan d'action issu de la mise à jour de l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent

Au cours de l'année 2024, la CTAF a poursuivi le suivi de la mise en œuvre, par les parties prenantes, du plan d'action issu de la dernière mise à jour de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) de 2022. Certaines des parties concernées ont enregistré un niveau d'avancement satisfaisant dans l'exécution des obligations qui leur incombent, tandis que d'autres accusent un retard plus marqué. Ces écarts s'expliquent principalement par la complexité variable des mesures à adopter. Les recommandations nécessitant une modification de nature législative ont, quant à elles, connu un retard dans leur concrétisation.

Parallèlement au suivi de la mise en œuvre du plan d'action de l'ENR 2022, la CTAF a engagé des travaux visant à évaluer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme associés à certains secteurs ou domaines spécifiques, ainsi qu'à actualiser l'analyse de certains risques déjà examinés en 2017 et 2022, notamment :

- L'évaluation des risques de blanchiment d'argent liés à l'activité des établissements de paiement ;
- L'évaluation des risques de blanchiment d'argent résultant du trafic de stupéfiants ;
- La mise à jour de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent liés aux personnes morales ;
- La mise à jour de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent liés à la traite des êtres humains et au trafic de migrants.

Ces travaux de mise à jour sont motivés par l'adoption de nouvelles méthodologies d'évaluation, par les révisions apportées à certaines normes du GAFI, ainsi que par les enseignements issus de l'analyse stratégique menée par la Cellule opérationnelle. Un appel à la coordination entre les parties prenantes a été lancé en vue de la constitution de groupes de travail chargés de conduire les évaluations prévues, conformément aux exigences méthodologiques en vigueur.



Recommandation

Toutes les parties prenantes, chacune dans le cadre de ses attributions, sont appelées à se mobiliser pour la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans le plan d'action issu de la dernière mise à jour de l'évaluation nationale des risques, qui leur a été transmis en septembre 2022.

Chapitre V

Activités avec les Instances Internationales, Formations et Actions de Sensibilisation

I. Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)

La CTAF participe au nom de la Tunisie, aux travaux du GAFIMOAN autour de trois axes :

- ✓ Les évaluations mutuelles des pays membres du GAFIMOAN ;
- ✓ La participation de la CTAF par des réviseurs (Lead Reviewers) du groupe d'examen de la coopération nationale (ICRG) du GAFI ;
- ✓ Les projets du Groupe de travail « Assistance Technique et Typologies » (Technical Assistance and Typologies Working Group (TATWG)) ;

FOCUS - Le GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les Ministres de ses états membres. Les objectifs du GAFI sont l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international. Le Groupe d'action financière est donc un organisme d'élaboration des politiques qui s'efforce de susciter la volonté politique nécessaire pour effectuer les réformes législatives et réglementaires dans ces domaines. Le GAFI surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises, examine les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de lutter contre ces phénomènes. Aujourd'hui, ce groupe compte 39 membres dont 37 États et 2 organisations régionales.-

1. Participation aux Plénières

La CTAF a pris part aux 38e et 39e plénières du GAFIMOAN qui ont eu lieu respectivement à Bahreïn du 22 au 23 Mai 2024 et en Arabie Saoudite du 16 au 21 novembre 2024.

FOCUS- Le GAFIMOAN

Créé en 2004, Le GAFIMOAN est un groupe de type GAFI couvrant la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il a pour objectifs l'adoption et la mise en œuvre dans ses pays membres des recommandations du GAFI ainsi que les Conventions et traités pertinents de l'ONU et les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au financement du terrorisme.

Les membres du GAFIMOAN sont respectivement : Jordanie, Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Palestine, Algérie, Tunisie, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Iraq, Oman, Qatar, Koweït, Liban, Égypte, Maroc, Djibouti, Somalie, Mauritanie, Libye et Yémen.

2. Deuxième Round d'Évaluation Mutuelle

La Tunisie a participé, jusqu'à présent, par quatre évaluateurs au cours du deuxième cycle de l'évaluation mutuelle du GAFIMOAN. Le tableau ci-après détaille la période d'évaluation, les pays concernés de même que l'autorité à laquelle est rattaché l'évaluateur :

Tableau 7 : Évaluateur travaillant dans le cadre du deuxième round de l'évaluation mutuelle

Année	Pays	Autorité
2021	Palestine	Commission Tunisienne des Analyses Financières
2022	Algérie	Commission Tunisienne Des Analyses Financières
2023	Irak	Commission Tunisienne Des Analyses Financières
2024	Djibouti	Commission Tunisienne Des Analyses Financières

La CTAF a également participé au nom de la Tunisie, par des réviseurs, dans le cadre des rapports de suivi, assortis de demandes de réévaluation de la conformité par rapport aux recommandations du GAFI.

Tableau 8 : Réviseurs travaillant sur les rapports de suivi

Période	Pays	Autorité
2020-2021	Maroc	Commission Tunisienne des analyses financières
2020-2021	Mauritanie	Commission Tunisienne des analyses financières
2023-2024	Liban	Commission Tunisienne des analyses financières

II. Groupe Conjoint de l'Afrique et Moyen-Orient

La CTAF est membre du Groupe Conjoint de l'Afrique et du Moyen-Orient (AME Joint Group) du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG- International Cooperation Review Group) du GAFI depuis 2020. Ce Groupe Conjoint est composé d'experts des pays membres du GAFI et des pays membres des groupes régionaux de la région Afrique-Moyen Orient dont le GAFIMOAN, le GIABA et le GABAOA.

Le Groupe Conjoint de l'Afrique et du Moyen Orient est chargé de l'élaboration de plans d'action relatifs aux mesures visant à remédier aux défaillances stratégiques des dispositifs LBA/FT et FP des pays soumis à la surveillance renforcée (liste grise), du suivi du progrès réalisé par ces pays dans l'application de leurs plans d'action dans les délais convenus et ce, lors de réunions face-à-face périodiques et de la formulation de recommandations au Groupe d'examen de la coopération internationale pour la sortie des pays, ayant achevé l'implémentation de leurs plans d'action, du processus de surveillance renforcée à la lumière d'un rapport rédigé à la suite d'une visite sur place aux pays concernés.

III. Formations et Actions de Sensibilisation

1. Formations reçues

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel de la CTAF, des workshops, actions de formation et webinaires ont été organisés en 2024 dont ci-après le récapitulatif des thèmes, lieux et périodes :

Tableau 9 : Formations reçues

Date	Organisateur	Lieu	Thème	Nombre de participants
Mars 2024	Banque de France	France	Régulation des actifs virtuels	1
Juin 2024	Union Africaine	Tunis	Conférence panafricaine : « Combattre les flux financiers illicites »	4
Juillet 2024	Conseil de l'Europe	Tunis	Les liens entre cybersécurité et cybercriminalité	2
Septembre 2024	ONU DC	Tunis	Formation sur l'analyse opérationnelle et stratégique	7

2. Actions de sensibilisation

2.1 Table ronde sur le trafic de migrants et l'esclavage moderne

Dans le cadre des efforts de sensibilisation sur la traite des personnes et le trafic de migrants, la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF), en collaboration avec l'Agence de Coopération Allemande (GIZ) et le programme de l'Université des Nations Unies, Finance Against Slavery and Trafficking (FAST), a organisé une table ronde portant sur « *La lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains (EM/TEH) en Tunisie et le rôle du secteur financier* » du 16 au 17 janvier 2024, au profit des acteurs publics et privés.

2.2 Action de sensibilisation sur le processus de l'évaluation mutuelle

Dans le cadre des préparatifs de la République tunisienne, la Commission Tunisienne des Analyses Financières, en collaboration avec l'Institut de la Banque Centrale de Tunisie, a organisé, du 3 au 6 juin, des journées de sensibilisation à l'intention des autorités publiques, des organes de supervision, des représentants du secteur financier ainsi que des professionnels des professions désignées.

2.3 Opération « blanche »

Dans le but de situer le niveau de préparation de certaines parties, une opération blanche a été organisée du 22 au 23 juillet 2024, suivie de deux sessions de formation au profit des autorités de supervision.





www.ctaf.gov.tn